

**Bilan de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement**

**Détermination des objectifs poursuivis et des modalités de poursuite de la concertation relatifs à l'opération d'aménagement sur l'ensemble du secteur de la Porte de Montreuil.**

La Maire de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 300-1, L. 103-2 et suivants et R. 103-1 ;



Vu la délibération 2015 DVD 175 DU des 29, 30, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015 autorisant Mme la Maire de Paris à mener toutes les démarches réglementaires nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement du secteur de la Porte de Montreuil et d'évolution du franchissement au-dessus du boulevard périphérique ;

Vu l'arrêté conjoint DVD-DU du 4 mars 2016 publié au bulletin municipal officiel du 25 mars 2016 :

- fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relatifs au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement ;
- prévoyant un arrêté tirant le premier bilan de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement ;
- prévoyant que l'arrêté tirant le premier bilan de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement permette également de déterminer des objectifs affinés et des modalités de poursuite de la concertation relatifs à l'opération d'aménagement de la Porte de Montreuil (20e).

Considérant, au regard des dispositions combinées des articles L. 103-2-3°, L. 103-6 et R. 103-1 2° du code de l'urbanisme, qu'il est nécessaire de tirer le bilan de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement afin de permettre la mise en œuvre du projet de franchissement de la Porte de Montreuil ;

Considérant que la première phase de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement a permis de définir des enjeux et problématiques partagés de l'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil et d'aboutir à un projet d'évolution de ce franchissement ;

Considérant que l'évolution du franchissement du boulevard périphérique au niveau de la Porte de Montreuil permet de résorber rapidement la coupure urbaine générée par le vaste échangeur routier existant en créant une nouvelle couture urbaine favorisant les modes de déplacement doux entre les communes de Paris, Montreuil et Bagnolet ; que par ailleurs cette évolution rapide est une condition nécessaire à l'enclenchement d'une requalification future du secteur via l'opération d'aménagement et que le bilan de la première phase de concertation qui a notamment porté sur l'évolution du projet de franchissement peut donc être tiré ;

Considérant que le secteur de la Porte de Montreuil :

- a été retenu par l'État en 2014 parmi les 200 quartiers nationaux du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU),
- est inclus dans le quartier politique de la Ville dit des « Portes du Vingtième », devant faire l'objet d'une annexe du Contrat de Ville ;

Considérant que, pour répondre aux enjeux du NPNRU et du Projet de Territoire des « Portes du Vingtième », il convient que :

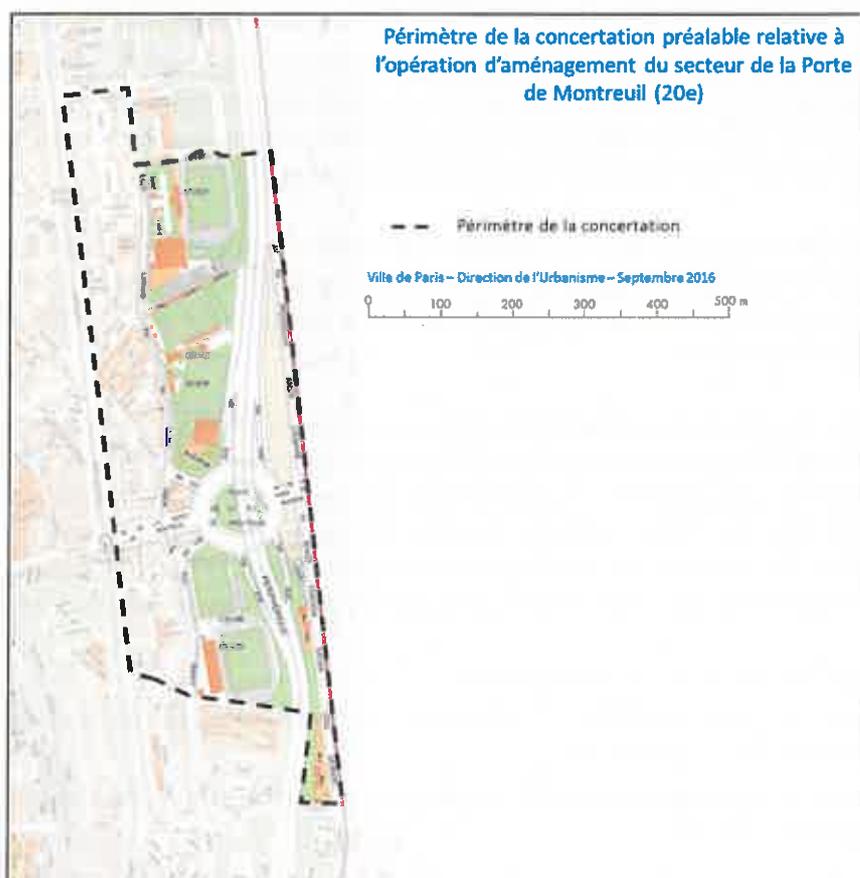
- la concertation avec les habitants, usagers et acteurs locaux se poursuit dans une seconde phase tout au long de l'élaboration de l'opération d'aménagement sur l'ensemble du secteur de la Porte de Montreuil,
- la qualité et l'ambition du projet urbain proposé sur l'ensemble du secteur de la Porte de Montreuil prennent en compte les spécificités du territoire et permettent la transformation du quartier grâce à un impact global, urbain, économique, social et environnemental ;

**Arrête :**

**Art 1 :** Est approuvé le bilan de la première phase de la concertation ci-joint (annexe), relatif au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement. En conséquence, la deuxième phase de la concertation portera sur l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil, à l'exception du projet d'évolution du franchissement de la porte de Montreuil dont la mise en œuvre peut être engagée à compter du présent arrêté.

**Art 2 :** Les objectifs de l'opération d'aménagement urbain du secteur de la Porte de Montreuil sur le périmètre représenté ci-dessous, pour la deuxième phase de la concertation, sont les suivants :

- requalifier une porte d'entrée métropolitaine pour transformer la Porte de Montreuil en Place du Grand Paris ;
- rétablir des continuités bâties et des liens entre Paris, Montreuil et Bagnolet ;
- développer les circulations douces ;
- proposer de nouvelles fonctions urbaines, en favorisant le rééquilibrage de l'emploi et du développement économique dans l'Est parisien, en s'appuyant sur la dynamique de l'Arc de l'Innovation, des projets en cours sur Montreuil et Bagnolet, et sur un renouvellement des puces de la Porte de Montreuil dans une logique d'économie sociale et solidaire ;
- valoriser le cadre de vie par une reconfiguration des espaces et la redéfinition de leur usage, en étant exemplaire en termes de ville résiliente, intelligente et durable ;
- mettre en valeur les atouts paysagers, récréatifs et sportifs de la ceinture verte par l'amélioration du fonctionnement et du paysage des équipements sportifs.



**Art 3 :** Les modalités de poursuite de la seconde phase de la concertation sont les suivantes :

- au moins une réunion publique de concertation, auxquelles seront invités les maires des communes de Montreuil et de Bagnolet, afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés (les habitants, les commerçants, les acteurs locaux, les usagers, etc.) ;
- au moins deux rendez-vous participatifs (atelier, marche commentée,....) en présence notamment des habitants, dans l'objectif de leur permettre d'avoir une pleine compréhension du projet d'aménagement et de recueillir leurs observations et propositions ;
- les sites paris.fr et mairie20.paris.fr constitueront des supports à la démarche de concertation en mettant à disposition du public toutes les informations relatives au projet et aux rendez-vous de concertation ;
- afin de recueillir les observations des personnes concernées, un registre sera mis à disposition du public lors de l' (des) évènement(s) participatif(s) et de la (ou des) réunion(s) publique(s).

**Art 4 :** Les lieux et les dates des évènements de la seconde phase de la concertation seront annoncés par une insertion dans deux quotidiens nationaux ou locaux, par une information sur la page internet dédiée sur paris.fr et par un affichage sur le site et ses abords, ainsi qu'à la mairie du 20ème arrondissement.

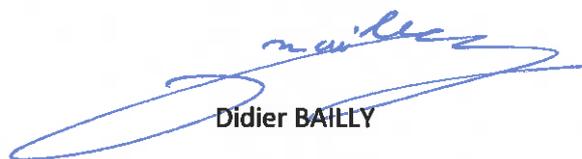
**Art 5 :** La seconde phase de la concertation préalable fera l'objet d'un bilan pris dans les mêmes formes que la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de poursuite de la concertation.

**Art 6 :** Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et sera affiché à l'Hôtel de Ville et en Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement. Une copie sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le **18 NOV. 2016**

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

Le Directeur de la Voirie et des  
Déplacements



Didier BAILLY

Le Directeur de l'Urbanisme



Claude PRALIAUD



Bilan de la première phase de la concertation préalable au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20<sup>e</sup>) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement



# SOMMAIRE

Introduction :	4
1) Contexte	4
2) Le cadre réglementaire de la concertation publique	4
I. Objectifs d'aménagement poursuivis	5
II. Le déroulement de la concertation	5
2.1 Cadre réglementaire : Les modalités de la concertation approuvées dans l'arrêté commun DVD-DU en date du 4 mars 2016.	5
2.2 Les temps de concertation mis en œuvre	6
2.2.2 Temps d'échanges sur le projet urbain global	6
2.2.3 Temps d'échange sur le projet de franchissement	7
2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants	9
2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse	9
2.3.2 Information dématérialisée	9
2.3.3 Registre électronique dédié à la concertation et liste de diffusion	10
1.4 Bilan quantitatif de la concertation	10
III. Synthèse de la concertation	10
2.1 Diagnostic partagé : le quartier et son fonctionnement	10
2.1.2 Une diversité de population et des signes de pauvreté	10
2.1.4 Des équipements sportifs très attractifs mais qui ne profitent pas assez aux habitants du quartier et un manque d'équipements culturels et de loisirs de proximité	11
2.1.5 De fortes nuisances pour les riverains : le boulevard périphérique et la station-service Carrefour	11
2.1.6 Le marché aux puces, un patrimoine qui doit évoluer	11
2.2.1 Le franchissement	12
2.2.2 Le devenir des anneaux	12
IV. Prise en compte de la première phase de concertation dans la mise en œuvre du projet de franchissement et dans la poursuite des études sur le projet urbain global	13
4.1 Le franchissement :	13
4.1.1 Le gabarit de la chaussée : l'option à 2x2 voies étudiée	13
4.1.2 Une répartition séparée des flux vélos / piétons privilégiée	13
4.1.3 Ambiance du franchissement privilégiée : une végétalisation importante à rechercher et des éclairages différenciés aux abords des traversées piétonnes	13
4.1.4 Une étude de portance sur les anneaux initiée pour affiner les usages possibles durant les études à venir en 2e phase de concertation	13
4.2 Le projet urbain global :	13
4.2.1 Favoriser les déplacements piétons et cyclistes en privilégiant des cheminements est-ouest par des perméabilités entre les futures constructions	13

4.2.2	Faire écran aux nuisances sur les anneaux : couverture légère sur les vides entre les anneaux et le futur franchissement, bâtiment écran en bordure des anneaux, etc. ....	14
4.2.3	Étudier en lien avec la RATP une nouvelle sortie de métro Porte de Montreuil.....	14
4.2.4	Mettre en œuvre une réflexion spécifique sur le genre dans l'espace public et la prévention situationnelle .....	14
4.2.5	Reloger temporaire le marché aux puces sur le sud du secteur de la Porte de Montreuil.....	14
V.	Conclusion.....	15

## Introduction :

### 1) Contexte

Situé sur la ceinture verte parisienne, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, le secteur de la Porte de Montreuil a été retenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain en 2014 parmi les 200 quartiers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cette décision a conforté la Ville dans sa volonté de mener un projet ambitieux sur ce secteur pour améliorer le quotidien des habitants et affirmer la vocation métropolitaine de cette entrée stratégique de Paris.

Pour engager rapidement la transformation du secteur, la Ville souhaite d'abord recréer un lien fort entre les villes de Paris, Montreuil et Bagnolet par l'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil.

Cette évolution du franchissement s'inscrit dans une stratégie de transformation globale de cette porte de Paris en Place du Grand Paris. Une étude urbaine sera lancée d'ici l'automne 2016. Elle assurera une vision d'ensemble du projet et devra notamment préciser la programmation des futurs équipements et activités.

Le projet de la Porte de Montreuil s'organise donc selon deux projets concomitants, aux calendriers distincts : les premiers travaux de l'évolution du franchissement, piloté par la Direction de la Voirie et des Déplacements et l'étude opérationnelle sur l'ensemble du secteur d'aménagement, menée par la Direction de l'Urbanisme. Ces deux projets font l'objet de deux démarches de concertation successives, dont les modalités sont définies dans des arrêtés distincts et les résultats présentés dans deux bilans de la concertation.

Si les deux procédures sont séparées, une stratégie de concertation globale a été proposée afin de garantir la cohérence de la réflexion et la lisibilité de la démarche pour les participants. C'est pourquoi ce bilan consacré au franchissement contient de premières informations sur les pratiques et la vision qu'ont les habitants de leur territoire.

### 2) Le cadre réglementaire de la concertation publique

Le Code de l'Urbanisme, dans ses articles L.103-2-3 et R 103-1 2, prévoit que la réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 €, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants doit faire l'objet d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

A l'occasion de la délibération du Conseil de Paris 2015 DVD 175-1 DU des 29 et 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015, les objectifs généraux du projet ont été annoncés aux conseillers de Paris et il leur a été annoncé que les objectifs et modalités de la concertation seraient précisés par arrêté.

L'arrêté commun DVD-DU en date du 4 mars 2016 définit les objectifs poursuivis et les modalités de la première phase de la concertation préalable relative au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement

Le présent document a vocation à présenter le bilan de cette première phase de la concertation préalable relative au projet d'évolution du franchissement de la Porte de Montreuil (20e) et à l'opération d'aménagement en lien avec ce franchissement, telle qu'elle s'est déroulée depuis le vote de la délibération du Conseil de Paris 2015 DVD 175-1 DU des 29 et 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015. A l'occasion de cette délibération, ont été présentés aux conseillers de Paris les attendus de la concertation :

- Préciser les besoins en termes de circulations douces ;
- Proposer des usages pour les anneaux du rond-point libérés de la circulation et qui devront être réaménagés ;
- Recueillir l'expertise des habitants et usagers sur leur quartier et son fonctionnement.

Ce bilan de la première phase de la concertation est pris par arrêté. Ce même arrêté définit les objectifs poursuivis et les modalités de poursuite de la concertation relatifs à l'opération d'aménagement sur l'ensemble du secteur de la Porte de Montreuil.

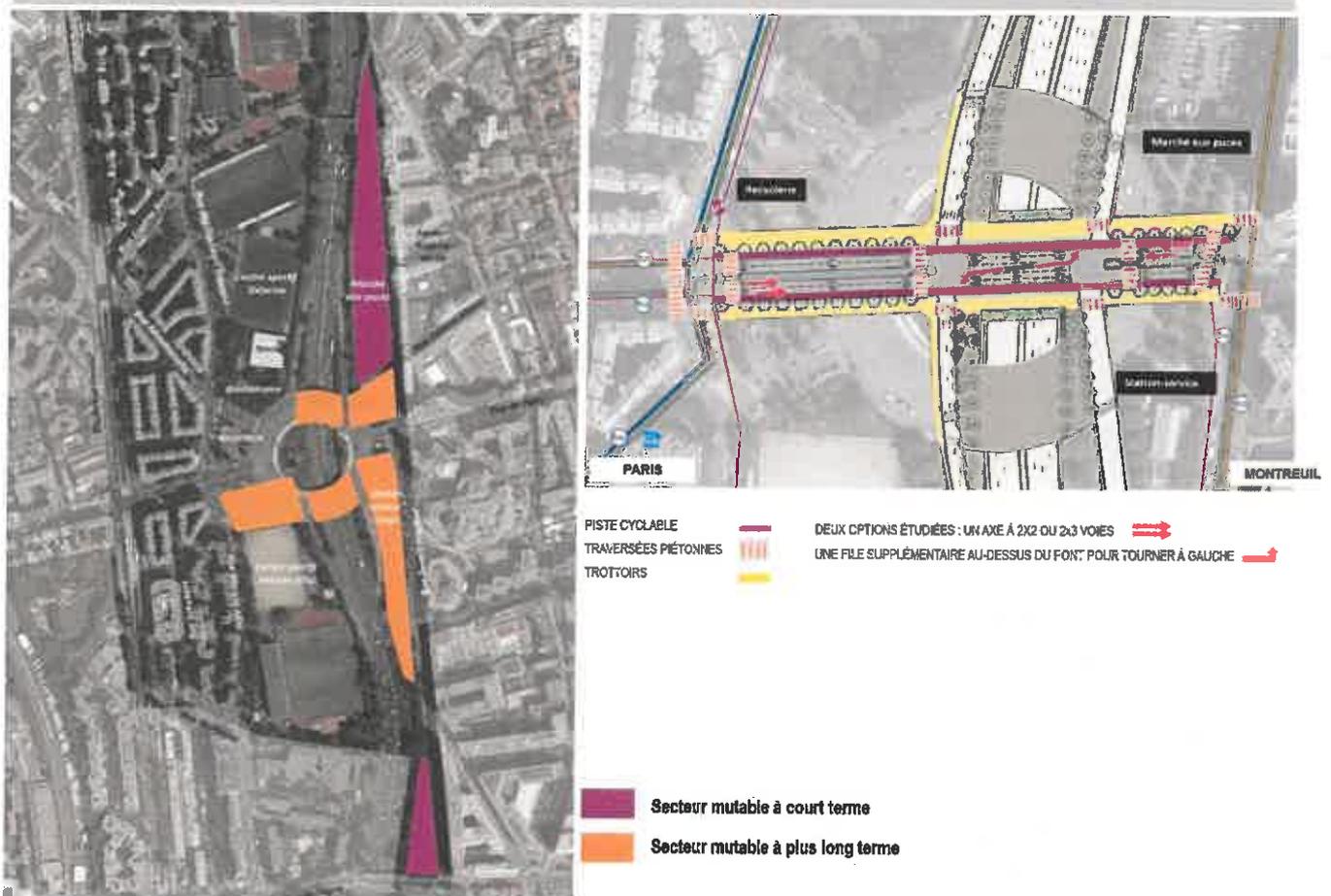
Après un rappel des grands objectifs du projet, le bilan retrace le déroulement des actions de cette première phase de concertation conduites entre mars et juin 2016, restitue la teneur des observations, attentes et propositions formulées par les participants et précise la manière dont celles-ci ont été prises en compte dans la poursuite des études sur le projet de franchissement et sur le projet urbain global.

# I. Objectifs d'aménagement poursuivis

Les objectifs poursuivis pour l'évolution du franchissement au-dessus du périphérique et des aménagements en lien avec celui-ci sont les suivants :

- retisser un lien fort entre Paris et les communes limitrophes :
  - par la création d'un boulevard urbain intégrant un traitement paysager adapté,
  - par l'amélioration des déplacements des piétons et des cyclistes,
- instaurer des usages pérennes sur les espaces publics libérés de leurs fonctions routières,
- réaliser une programmation urbaine comportant une mixité des fonctions en vue de retisser les liens entre Paris et les communes limitrophes,
- développer un programme économique valorisant sur les parcelles à l'est du boulevard périphérique, basé notamment sur une restructuration du marché aux puces.

A gauche : secteurs mutables à court terme et à plus long terme / A droite : Fonctionnement du franchissement : hypothèse à l'étude Documents présentés durant la 1<sup>ère</sup> phase de concertation



## II. Le déroulement de la concertation

2.1 Cadre réglementaire : Les modalités de la concertation approuvées dans l'arrêté commun DVD-DU en date du 4 mars 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, l'arrêté du 4 mars 2016 définit les modalités de la concertation sur le nouveau franchissement :

- Au moins deux réunions publiques de concertation, auxquelles seront invités les maires des communes de Montreuil et Bagnolet, afin d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés (les habitants, les commerçants, les acteurs locaux, les usagers etc.).

- Au moins une promenade urbaine et un atelier en présence notamment des habitants, dans l'objectif de leur permettre d'avoir une pleine compréhension du projet d'évolution du franchissement et de recueillir leurs observations et propositions ;
- Les sites paris.fr et mairie20.paris.fr constitueront des supports à la démarche de concertation en mettant à disposition du public toutes les informations relatives au projet et aux rendez-vous de concertation ;
- Afin de recueillir les observations des personnes concernées, un registre sera ouvert en mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement ; ce registre sera également mis à disposition du public lors de l'atelier et des réunions publiques

## 2.2 Les temps de concertation mis en œuvre

### 2.2.2 Temps d'échanges sur le projet urbain global

#### 2.2.2.1 Les rencontres sur le terrain

Entre mars et avril, l'équipe en charge de la concertation est allée à la rencontre des acteurs impliqués dans la vie du quartier, des habitants et des usagers du territoire pour les informer du lancement du projet, les mobiliser en vue du premier temps de concertation sur le franchissement et recueillir leurs impressions et leurs attentes sur le quartier.

- Rencontre avec les acteurs du quartier

Les thématiques suivantes ont été abordées au cours des entretiens :

- Public et fonctionnement de la structure ;
- Lien avec la vie du quartier ;
- Projets dans les années à venir ;
- Attentes et besoins pour le quartier (espace public, accessibilité, sport, activités économiques).

Structure / Rôle dans le quartier	Entretien le :
<b>Emmaüs Coup de Main</b> <i>Gestion de la Recyclerie Porte de Montreuil</i>	14/03/2016
<b>Antenne Jeunes Davout</b> <i>Accueil, orientation et formation des jeunes de 15 à 25 ans</i>	15/03/2016
<b>Association Science Technologie Société</b> <i>Espace Public Numérique, accès libre et formation pour les jeunes autour de jeux et d'animation</i>	18/03/2016
<b>Double Face</b> <i>Intervient dans les écoles du quartier et à la Cabane Davout sur la thématique de la ville</i>	13/04/2016
<b>Sors de Terre</b> <i>Ferme pédagogique à Bagnolet, intervient sur le square d'Amiens avec un troupeau de chèvres</i>	13/04/2016
<b>Centre d'animation Louis Lumière</b> <i>Activités culturelles et sportives pour les enfants et les adolescents</i>	Entretien mené dans le cadre de la concertation sur le projet Python-Duvernois

Les associations Emmaüs Coup de Main et Sors de Terre ont plus particulièrement été associées à la démarche de concertation au moment des marches exploratoires.

- Permanences dans l'espace public

Les permanences ont eu lieu les jours suivants :

- Le 13 avril, de 11h30 à 13h30, devant le collège Jean Perrin ;
- Le 15 avril, de 15h à 17h, devant l'école Maryse Hilsz ;
- Le 18 avril, de 18h à 20h, devant le centre commercial Carrefour côté Montreuil ;
- Le 21 avril, de 15h à 17h, à la sortie de métro porte de Montreuil ;
- Le 26 avril, de 18h à 20h, devant le centre sportif Maryse Hilsz.

Les permanences ont permis de rencontrer une diversité d'habitants et d'usagers aux profils différents et d'enrichir le diagnostic en vue de l'étude urbaine globale. Au total, 81 personnes ont été rencontrées, dont 34 femmes et 47 hommes. Les entretiens ont duré entre trois et une quarantaine de minutes.

Le tableau ci-dessous détaille le profil des personnes rencontrées par sexe, âge et lieux de résidence :

		% des participants
Femmes	34	41 %
Hommes	47	59%
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	

		% des participants
< 15 ans	15	18,5 %
15 – 29 ans	18	22 %
30 – 65 ans	37	45,5 %
≥ 65 ans	3	4 %
Non renseigné	8	10 %

		% des participants
Paris	38	47 %
Montreuil	5	6 %
Autre	15	18,5 %
Non renseigné	23	28,5 %

#### 2.2.2.2 Réunion d'échanges avec la commission du marché aux puces de la Porte de Montreuil (DAE)

La réunion s'est tenue le 22 avril 2016, à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), de 14h30 à 17h. Elle a réuni une quinzaine de personnes dont sept membres de la commission du marché aux puces, membres également du syndicat du marché aux puces ainsi que des techniciens de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et de la Direction de l'Urbanisme.

Cette première rencontre avec la commission a permis de faire connaissance avec ses membres, de leur présenter le projet global et les hypothèses de la Ville sur l'évolution du marché aux Puces – notamment l'un des scénarii de relogement en RDC d'un bâtiment – et de recueillir leurs attentes vis-à-vis du projet et de la concertation.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- L'évolution du marché aux puces ces dix dernières années
- Les contraintes et les opportunités du projet pour le marché
- Les solutions de relogement temporaire du marché pendant les travaux du franchissement
- Les modalités de concertation avec les puçiers

\* La commission du marché aux puces de la Porte de Montreuil est l'instance chargée de suivre la gestion du marché dans le cadre de la convention de délégation de service public. Ses membres sont élus parmi les commerçants abonnés du marché. Le syndicat du marché aux puces regroupe les commerçants abonnés et les commerçants volants ayant cotisés à celui-ci.

### 2.2.3 Temps d'échange sur le projet de franchissement

#### 2.2.3.1 Les réunions publiques

- **Réunion publique de lancement le 12 avril 2016 à l'école Eugène Reisz (Paris 20<sup>e</sup>).**

La réunion a permis de présenter le contexte urbain dans lequel s'inscrit le projet de franchissement ainsi que ses objectifs et son calendrier. Ce fut également l'occasion de faire le point sur les études précédentes et les évolutions institutionnelles (inscription du quartier au NPNRU notamment) et d'exposer plus en détail le projet de franchissement. A l'issue de la présentation plénière, les participants ont pu poser leurs questions aux élus de Paris, Montreuil et Bagnolet présents. En début et en fin de réunion, les participants ont eu la possibilité de s'inscrire aux marches exploratoires des 30 avril et 3 mai, dont les parcours étaient affichés au mur.

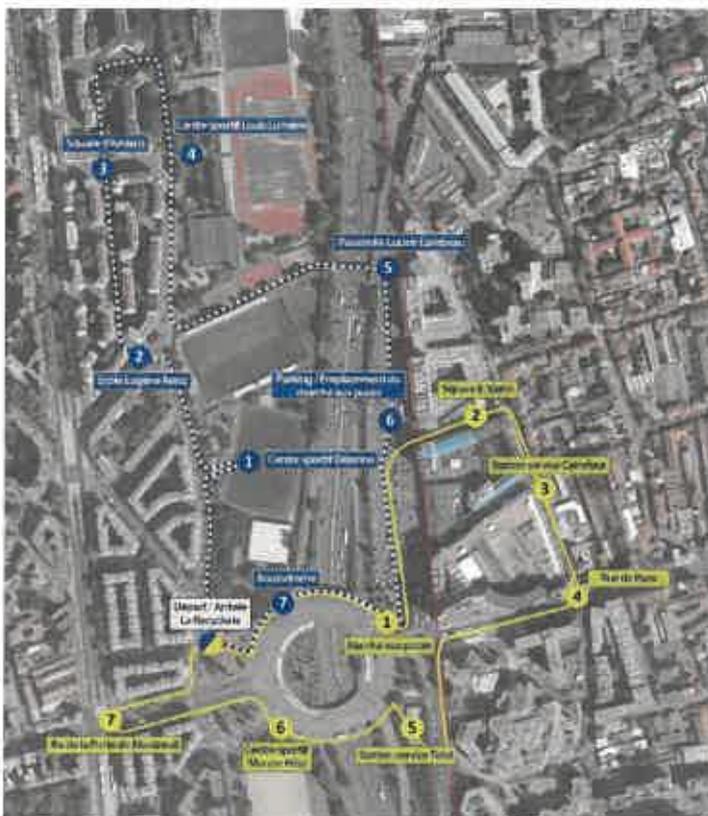
- **Réunion publique de bilan le 2 juin 2016 à l'école Eugène Reisz (Paris 20e).**

Cette réunion est venue clore la première étape de concertation sur le projet de franchissement. Les participants ont pris connaissance de la synthèse des avis exprimés sur le périmètre global du projet d'abord puis plus spécifiquement sur le projet de franchissement. Ce fut également l'occasion pour la Ville de revenir sur le projet de franchissement et d'affirmer les objectifs du projet urbain. Les élus de Paris, Montreuil et Bagnolet ainsi que la Direction de l'Urbanisme et la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris étaient présents pour répondre aux questions des participants lors du temps d'échange.

Ces deux réunions ont fait l'objet d'un compte rendu écrit exhaustif des échanges avec la salle.

### 2.2.3.2 Les marches commentées

Parcours des marches exploratoires du samedi 30 avril et du mardi 3 mai



- Parcours du samedi 30 avril (1,7 km)
- - - - - Parcours du mardi 3 mai (2 km)
- - - - - Limite communale

*Les marches ont permis de nourrir le diagnostic sur le projet urbain en amont de l'étude urbaine globale et d'aider les participants à prendre la mesure du projet et de ses enjeux. Point de départ et d'arrivée des marches, la Recyclerie a accueilli les participants pour un moment de convivialité en fin de parcours. Les participants ont pu échanger de manière informelle avec les élus et services de la Ville présents et s'informer sur les activités de la Recyclerie.*

- **30 avril 2016, 10h – 13h** : Les participants ont arpenté le périmètre du projet autour du rond-point de la porte de Montreuil en passant par le marché aux puces, le quartier des Coutures à Bagnolet et le Bas-Montreuil. Ce parcours a notamment permis d'aborder la question des franchissements, du fonctionnement du marché aux puces et de réfléchir aux liens entre le projet de la Porte de Montreuil et l'évolution des deux quartiers limitrophes à Bagnolet et Montreuil.
- **3 mai 2016, 18h30 – 20h30** : La deuxième marche a conduit les participants le long de la ceinture verte, depuis la porte de Montreuil jusqu'à la rue Serpollet qui marque le début du périmètre du projet Python-Duvernois. L'occasion pour les participants de découvrir des lieux peu visibles depuis la rue (l'intérieur des centres sportifs, les cœurs d'îlot des HBM), d'exprimer leur ressenti et de repérer les dysfonctionnements dans l'espace public. En outre, Paris Habitat est intervenu durant la visite pour présenter les projets à venir sur les HBM (résidentialisation, rénovation Plan Climat) et l'association Sors de Terre est intervenue lors de la visite des espaces extérieurs du groupe d'habitations HBM « Square d'Amiens » pour présenter son projet de « pâturage social ».

Les deux marches ont fait l'objet d'une synthèse par écrit des échanges oraux avec les participants.

### 2.2.3.3 Les ateliers

Deux ateliers se sont déroulés de 19h à 21h, à l'école primaire Eugène Reisz, le 11 mai 2016 sur la question des déplacements et de l'ambiance du franchissement et le 18 mai 2016 sur les usages à développer sur le franchissement et les anneaux du rond-point libérés. Ils se sont déroulés de la manière suivante :

- Un temps court de présentation en plénière pour restituer les premiers éléments de diagnostic issus de la concertation, rappeler les objectifs du projet et répondre aux questions des participants ;
- Un temps en tables rondes permettant aux participants de s'approprier le projet de franchissement et de l'enrichir, en manipulant différents outils : maquette du franchissement cadré autour du rond-point ; figurines représentant différentes catégories d'usagers ; images de référence sur les ambiances et les usages.

Tout au long des échanges en tables rondes, les participants pouvaient poser des questions aux techniciens de la Direction de l'Urbanisme, de la Direction de la Voirie et des Déplacements et de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires.

Ces échanges ont fait l'objet d'une synthèse par écrit.

## 2.3 Les mesures de publicité et les moyens d'information des participants

Les Parisiens ont été informés de la concertation sur le projet de franchissement et invités à participer tout au long de la démarche selon les mesures décrites ci-après au paragraphe 2.3.1 et 2.3.2

Les Montreuillois et les Bagnoletais ont été informés via les conseils de quartier concernés et des affiches publilégal ont été transmises par la Ville de Paris à ces deux communes. Avant chaque événement, un mail d'invitation a été adressé aux services et aux élus. Les informations ont également été relayées sur les sites Internet des villes de Montreuil et Bagnolet.

### 2.3.1 Affichage dans l'espace public et publication dans la presse

Affichage d'un avis annonçant les deux réunions publiques, les deux marches exploratoires et les deux ateliers :

- Affichage publilégal : 30 points d'affichage dans le périmètre du projet du 25 mars au 2 juin 2016.
- Affichage publilégal en Mairie du 20e arrondissement, à la Direction de l'Urbanisme et à l'Hôtel de ville (2 rue Lobau, 75004 Paris).
- Affichage de l'avis en format A3 annonçant les événements de concertation dans les équipements publics du secteur de la Porte de Montreuil (groupe scolaire Maryse Hilsz, groupe scolaire Eugène Reisz, Collège Jean Perrin, CS Louis Lumière, CS Déjerine, CS Maryse Hilsz).
- 5 affiches en grand format de 1m x 1,5m dans le quartier : Porte de Montreuil, Groupe scolaire Maryse Hilsz, rue Lucien Lambeau, CS Déjerine, CS Louis Lumière du 7 avril au 15 juin 2016.
- Publication de l'avis dans Libération, Le Parisien et Bulletin Municipal Officiel.
- Affichage au format A4 dans les 138 halls des logements Paris Habitat - du 7 avril au 2 juin 2016.

### 2.3.2 Information dématérialisée

Pour chaque réunion publique, marches exploratoires et ateliers :

- Annonce des événements sur paris.fr.
- Envoi d'un message « Arc » de la Mairie du 20e aux abonnés des alertes liées à la thématique « Aménagements urbains et déplacements » et « Les informations sur les grands projets du 20e ».
- Envoi d'information aux conseils de quartier par la Mairie du 20<sup>e</sup>.
- Invitation des services et des élus de Montreuil et Bagnolet.
- Transmission de mail d'invitation aux habitants de Montreuil et Bagnolet via les conseils de quartier concernés.
- Transmission de mail aux personnes inscrites dans la liste de diffusion de la concertation au moins une semaine avant chaque événement.

### 2.3.3 Registre électronique dédié à la concertation et liste de diffusion

À partir du mois de mars, une adresse email dédiée à la concertation sur le projet de la Porte de Montreuil a été mise en place : [concertation@portedemontreuil.fr](mailto:concertation@portedemontreuil.fr). C'est à partir de cette adresse que les invitations aux événements ont été envoyées aux participants. Elle permettait aux habitants de poser des questions, de donner leurs avis et contributions et de s'informer sur le projet.

Cette adresse email est indiquée sur les affiches et les flyers de communication de la Ville. Elle a été rappelée lors de chacun des événements participatifs (réunion publique, marche, atelier), à chaque invitation aux événements, dans les comptes rendus des événements participatifs et sur les sites paris.fr et mairie20.paris.fr.

Une seule contribution a été envoyée à l'adresse mail le 2 avril 2016.  
Le registre papier n'a recueilli aucune information.

### 1.4 Bilan quantitatif de la concertation

La participation du public s'est avérée importante lors de la réunion publique de lancement et de la première marche exploratoire. Elle a diminué par la suite mais la réunion publique de clôture a tout de même réuni une cinquantaine de personnes.

Date de l'événement	Nombre de participants
Réunion publique du 12 avril 2016 (19h – 21h)	100
Marche exploratoire du 30 avril 2016 (10h – 13h)	40
Marche exploratoire du 3 mai 2016 (18h30 – 20h30)	20
Atelier du 11 mai 2016 (19h – 21h)	25
Atelier du 18 mai (19h – 21h30)	15
Réunion publique du 2 juin 2016 (19h – 21h)	50
<b>TOTAL</b>	<b>41 participants en moyenne</b>

## III. Synthèse de la concertation

### 2.1 Diagnostic partagé : le quartier et son fonctionnement

*Le diagnostic partagé a été réalisé à l'issue des entretiens menés avec les habitants et les usagers de la Porte de Montreuil en avril 2016 et de la réunion avec la commission des puciers le 22 avril. Il a été enrichi lors des ateliers des 11 et 18 mai puis présenté en réunion publique le 2 juin 2016.*

#### 2.1.2 Une diversité de population et des signes de pauvreté

Le marché aux puces et les terrains sportifs attirent une population variée qui constitue pour certains la richesse du quartier. Pour d'autres, les différentes populations de la Porte de Montreuil ne font que se croiser et parfois s'évitent. Des signes de pauvreté sont visibles dans l'espace public, notamment rue de Paris et aux abords du marché aux puces où s'installent les vendeurs à la sauvette. Certains lui donne le nom évocateur de « marché de la misère ». La vente à la sauvette fait débat parmi les participants : certains y voient une très forte nuisance, notamment la saleté qu'elle génère, d'autres portent un regard compréhensif et bienveillant sur une activité qui constitue la seule source de revenus des biffins.

#### 2.1.3 Des espaces publics peu accueillants

La présence hégémonique de la voiture sur le rond-point est une des premières raisons évoquées par les participants lorsqu'ils expliquent ne pas se sentir à l'aise dans l'espace public, qu'ils soient piétons ou cyclistes. Des stratégies d'évitement sont mises en œuvre pour contourner les lieux accidentogènes tel que le rond-point ou peu sécurisants

comme la passerelle Lucien Lambeau, dont certains regrettent qu'elle ne soit pas réaménagée et rouverte avec des horaires élargis. Ils pointent également le manque d'espaces verts alors que la Porte de Montreuil compte de nombreux terrains de sports. Les squares ou parcs existants sont peu accessibles, souvent sales et parfois peu sécurisants.

Plusieurs participants observent également que les hommes sont plus nombreux que les femmes dans l'espace public, notamment au niveau de la rue de Paris, de certains équipements sportifs comme le street workout ou de l'entrée du Jardin de la Gare de Charonne. Certaines femmes disent ne pas s'y sentir très à l'aise et souhaitent que cette question soit prise en compte dans le réaménagement de la Porte de Montreuil.

#### **2.1.4 Des équipements sportifs très attractifs mais qui ne profitent pas assez aux habitants du quartier et un manque d'équipements culturels et de loisirs de proximité**

Les centres sportifs Louis Lumière, Déjerine et Maryse Hilsz constituent un atout pour le quartier et attirent un public venu de toute l'Île-de-France. Pour autant, en dehors du street workout en accès libre, ils ne sont pas suffisamment accessibles pour les habitants du quartier et leurs offres tournées majoritairement vers des sports en club ou en association laissent peu de place à la pratique du sport libre et aux loisirs. Les espaces verts aux abords des terrains (pelouse, bosquets, arbres) mériteraient également d'être mis en valeur et mieux utilisés.

Si le quartier est bien pourvu en équipements sportifs, les participants relèvent un manque d'équipements culturels et de loisirs, notamment pour les plus jeunes. Une bibliothèque municipale et une scène de théâtre en extérieur ont été citées en exemple.

#### **2.1.5 De fortes nuisances pour les riverains : le boulevard périphérique et la station-service Carrefour**

Habiter à la Porte de Montreuil, c'est pour certains, vivre à proximité du boulevard périphérique et subir au quotidien les nuisances acoustiques et atmosphériques. Autre source de nuisance repérée par les habitants de Montreuil et Bagnolet : la station-service Carrefour et la station de lavage situées à l'angle des rues Étienne Marcel et d'Alembert à Montreuil, et qui fonctionnent 24 / 24. L'association 3 villes x 1 porte qui regroupe des habitants de Montreuil, Paris et Bagnolet a fait entendre sa voix à plusieurs reprises lors des temps de rencontre. Elle craint en effet que la fermeture de la station Total de Paris entraîne une augmentation de la fréquentation de la station Carrefour. Cette association mène actuellement des démarches auprès de Montreuil et Bagnolet pour demander la fermeture de la station-service Carrefour afin de voir se créer un jardin dans le cadre de la ZAC de la Fraternité.

#### **2.1.6 Le marché aux puces, un patrimoine qui doit évoluer**

*Le point de vue des commerçants :* Installé depuis des décennies, le marché fait partie du patrimoine de la Porte de Montreuil. Si le marché est en perte de vitesse et ne jouit plus du même rayonnement qu'il y a une vingtaine d'années, notamment depuis le départ d'une partie des brocanteurs, il continue de faire vivre des familles pour qui il constitue la principale source de revenus. Il serait bon de le faire évoluer aujourd'hui en apportant plus de confort aux puciers et à leurs clients et en augmentant le nombre de places de stationnement, insuffisant le dimanche lorsque le parking du centre commercial Carrefour est fermé. La majorité des puciers sont aujourd'hui très réservés sur la relocalisation du marché aux RDC d'un bâtiment. Enfin, ils précisent que le parking est fortement utilisé en journée, les jours où le marché aux puces n'est pas présent.

*Le point de vue des visiteurs et des habitants :* Les participants sont favorables à la conservation des puces et partagent l'envie de les voir évoluer. Ils regrettent toutefois le manque de confort et de diversité commerciale. Certains plaident pour une montée en gamme du marché, d'autres estiment que le marché doit continuer à répondre aux besoins des populations à faibles revenus. Tous les participants s'accordent sur l'importance de régler les problèmes de gestion posés par le marché (embouteillages, saleté dans les rues adjacentes) et de trouver une réponse à la question de la vente à la sauvette. Pour eux, le parking est utilisé tous les jours de la semaine par de très nombreux employés travaillant à Bagnolet et Montreuil. Cela pose notamment des problèmes le lundi, jour de marché aux puces. En revanche, en soirée et la nuit, le parking est une zone de non-droit où se développent des activités potentiellement nuisibles : vente de matériel mécanique, regroupement de camionnettes où des gens dorment la nuit, dépôt sauvage d'encombrants, etc.

## 2.2 Le point de vue des usagers sur le franchissement et le devenir des anneaux libérés de la circulation

### 2.2.1 Le franchissement

#### 2.2.1.1 Une traversée confortable et sécurisante qui minimise les nuisances du périphérique

L'hypothèse à 2x2 voies de circulation est privilégiée par les habitants. Si une troisième voie est nécessaire, ils souhaitent qu'elle soit réservée au passage des bus ou à l'auto partage. Des itinéraires « bis » depuis Paris, Montreuil et Bagnolet réservés aux piétons et aux cyclistes devront permettre de rejoindre le franchissement et les anneaux pour qu'ils soient moins confrontés à la circulation automobile. La signalétique devra être efficace pour les touristes (nombreux hôtels présents à Montreuil et Bagnolet) et les futurs salariés.

Pour occulter la vue et le bruit du périphérique, les participants préconisent une couverture légère au-dessus du vide laissé entre le pont et les anneaux. Cette couverture doit être un lieu d'innovation : panneaux solaires, végétation permettant d'absorber la pollution, etc.

#### 2.2.1.2 Améliorer la desserte en transports en commun et faciliter les déplacements pour les vélos

Les participants font de l'amélioration des transports en commun une priorité. Une sortie de métro plus proche de la porte de Montreuil est nécessaire, de même qu'une nouvelle ligne de bus assurant la liaison entre Paris et Montreuil.

Pour faciliter les déplacements à vélos, les participants insistent sur la délimitation des pistes cyclables et leur largeur :

- Les séparations végétalisées sont privilégiées ;
- La largeur des pistes devra permettre aux cyclistes de se doubler.

#### 2.2.1.3 Des îlots perméables aux abords du franchissement

Au regard de la localisation des emprises constructibles, à l'est et au sud en bordure de périphérique, les participants mettent en garde la Ville contre la « construction d'un nouveau mur entre Paris et Montreuil ». Ils préconisent de maintenir des vues entre les futurs îlots et de créer des chemins traversants permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre les anneaux.

### 2.2.2 Le devenir des anneaux

#### 2.2.2.1 Une programmation forte pour rendre ce lieu attractif

Les participants souhaitent inverser l'image de ce lieu qu'ils qualifient de « no man's land » et faire des anneaux un lieu véritablement attractif. Plusieurs propositions ont été formulées : programmation culturelle et événementielle diversifiée, activités sportives sortant de l'ordinaire, prolongement du marché aux puces sur une partie des anneaux, etc. La gestion des flux et des nuisances engendrées par ces activités devra être efficace.

#### 2.2.2.2 Conserver des activités en lien avec la récupération et le recyclage

Plusieurs participants estiment que les activités telles le marché aux puces et la Recyclerie font partie de l'identité de la Porte de Montreuil et qu'il serait intéressant de développer une programmation en lien avec la récupération et le recyclage. A la sollicitation sur la localisation de la recyclerie au sein du quartier, ils privilégient son emplacement actuel et souhaitent qu'elle s'ouvre davantage sur le quartier.

#### 2.2.2.3 Un espace offrant également des services aux habitants et usagers du quartier

La programmation des anneaux doit aussi profiter aux habitants et usagers du quartier. Les demandes des habitants portent à la fois sur la qualité et le confort de l'espace public (mobilier urbain, ambiances végétales, aires de jeux pour les enfants), la création de services de proximité pour les habitants (kiosque multiservice) et les visiteurs du marché aux puces (restauration).

#### 2.2.2.4 Prolonger la ceinture verte

Certains participants proposent d'aménager un jardin à l'emplacement du boulodrome, qui fait partie avec la Recyclerie des emprises à la constructibilité limitée. Des jeux pour enfants, des lieux d'assises et des agrès sportifs accessibles aux femmes et aux hommes pourraient y être installés.

## **IV. Prise en compte de la première phase de concertation dans la mise en œuvre du projet de franchissement et dans la poursuite des études sur le projet urbain global**

### **4.1 Le franchissement :**

#### **4.1.1 Le gabarit de la chaussée : l'option à 2x2 voies étudiée**

Des études de circulation seront menées afin de déterminer les volumes de circulation prévisibles au niveau de la Porte de Montreuil à l'horizon 2019. Il est à noter que depuis 2001, le trafic dans Paris baisse chaque année de 2 à 3%.

#### **4.1.2 Une répartition séparée des flux vélos / piétons privilégiée**

La séparation des flux vélos et piétons est une mesure qui est désormais privilégiée dans les aménagements permettant de minimiser les conflits, sécuriser la pratique du vélo et assurer plus de tranquillité aux piétons.

#### **4.1.3 Ambiance du franchissement privilégiée : une végétalisation importante à rechercher et des éclairages différenciés aux abords des traversées piétonnes**

Le développement des trames vertes pour favoriser les continuités écologiques essentielles au maintien d'une diversité du vivant en ville est un objectif du plan biodiversité de la Ville de Paris. Cela se traduit notamment par l'augmentation de la présence du végétal dans les projets d'espace public. Cependant les contraintes techniques comme celles liées au sous-sol (par exemple présence du métro ligne 9 dans l'axe du boulevard urbain) seront étudiées avec les propriétaires de réseaux.

Concernant un éclairage différencié aux abords des passages piétons, les normes en vigueur incitent à créer une bonne uniformité de l'éclairage dans l'espace public. Il conviendra donc d'étudier comment prendre en compte au mieux cette demande axée sur la sécurité des piétons par la création d'ambiances lumineuses dont les effets positifs pourront s'étendre au-delà des seuls passages piétons.

#### **4.1.4 Une étude de portance sur les anneaux initiée pour affiner les usages possibles durant les études à venir en 2e phase de concertation**

Les ouvrages qui enjambent actuellement le périphérique ont été dimensionnés pour recevoir une circulation automobile et non pas des appuis statiques apportant des descentes de charge importantes. Une étude a été lancée pour définir ce que ces anneaux pourraient supporter comme poids. Une première phase d'étude a consisté à rassembler toute la documentation existante sur ces ponts (plan de réalisation, structures, ...) pour recalculer la portance des anneaux en tenant compte du vieillissement de ceux-ci. Cependant des incertitudes perdurent et nécessitent d'aller faire des sondages pour vérifier l'état des structures internes et notamment la tension dans les câbles de précontrainte. Une fois ces sondages réalisés à l'automne 2016, les conclusions sur la portance pourront être rendues.

### **4.2 Le projet urbain global :**

#### **4.2.1 Favoriser les déplacements piétons et cyclistes en privilégiant des cheminements est-ouest par des perméabilités entre les futures constructions**

Certains cheminements de ce type étaient d'ores et déjà prévus comme le tracé d'une percée dans le prolongement de la rue Étienne Marcel (Montreuil) entre les parcelles constructibles 3 et 4. La Ville de Paris demandera au futur maître d'œuvre urbain d'explorer d'autres pistes facilitant les liaisons est-ouest et notamment permettant d'accéder plus aisément aux anneaux (voie privée ouverte au public ou espace public séquençant les constructions sur les parcelles 2 et 5, traversées de voie apaisées et sécurisées au niveau des bretelles d'entrée et de sortie du boulevard périphérique, etc.).

#### **4.2.2 Faire écran aux nuisances sur les anneaux : couverture légère sur les vides entre les anneaux et le futur franchissement, bâtiment écran en bordure des anneaux, etc.**

L'étude d'une solution de type couverture acoustique légère pour couvrir les vides de part et d'autre du franchissement central a été présentée aux Conseillers de Paris lors de la séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015. Cette solution est à l'heure actuelle privilégiée par rapport à une couverture lourde. Toutefois, la Ville de Paris souhaite que cette solution n'obère pas les évolutions futures à venir. Ces solutions légères pouvant être installées dans un premier temps au-dessus des vides seront donc réversibles. En fonction des contraintes techniques et des possibles marges financières, l'étude urbaine analysera des solutions plus pérennes pour valoriser ces espaces disponibles, retisser un lien urbain avec les aménagements pensés alentours et éventuellement offrir un front bâti le long du franchissement.

#### **4.2.3 Étudier en lien avec la RATP une nouvelle sortie de métro Porte de Montreuil**

En 2008, la RATP avait réalisé une étude de faisabilité pour une nouvelle sortie de métro à l'avant de la station Porte de Montreuil. Dans le cadre du projet de franchissement, la Ville de Paris s'est d'ores et déjà rapprochée de la RATP pour étudier les impacts de ce projet sur les ouvrages de la ligne 9. D'autres rendez-vous auront lieu au fur et à mesure de l'avancée des projets. Ils seront l'occasion d'évoquer les conditions techniques et financières de la création d'une nouvelle sortie de métro. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine devra travailler à l'insertion urbaine et paysagère de cette nouvelle sortie.

#### **4.2.4 Mettre en œuvre une réflexion spécifique sur le genre dans l'espace public et la prévention situationnelle**

Le projet urbain de la Porte de Montreuil nécessite la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique. Menée en parallèle des études urbaines. Cette étude spécifique dresse un diagnostic du territoire et analyse les effets du projet urbain sur la sécurité et la sûreté publique. Elle permet ainsi d'intégrer la prévention situationnelle dans la conception de l'espace public. En outre, il est prévu que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine possède au sein de ses membres des techniciens compétents en prévention situationnelle.

Enfin la Ville de Paris mène actuellement une réflexion sur le « Genre et l'Espace Public » en y associant des universitaires, des associations et l'ensemble de ses directions concernées par l'espace public. Le projet de la Porte de Montreuil pourra donc s'appuyer sur cette réflexion et sur le réseau d'expert constitué pour intégrer ses dimensions au projet urbain.

#### **4.2.5 Reloger temporaire le marché aux puces sur le sud du secteur de la Porte de Montreuil**

Les travaux nécessaires à la réalisation du franchissement central impactent le sud du marché aux puces (« Le square » - emplacements les plus prisés). Le reste du marché est quant à lui impacté par les travaux de construction du futur bâtiment ayant vocation à accueillir le futur marché.

L'étude urbaine doit permettre d'analyser différentes solutions permettant de reloger temporairement le plus de marchands possibles dans l'attente de la livraison du nouveau bâtiment.

À ce stade et au regard de la surface nécessaire pour reloger le marché aux puces temporairement, la parcelle située le long de l'avenue Benoît Frachon est la piste privilégiée pour effectuer ce relogement. Le nord de la parcelle est occupé par la station-service Total, le centre par un terrain multisport/espace vert et le sud par la division des plantations EST du service de l'arbre et des bois (DEVE). En outre, si cette parcelle ne suffit pas à reloger un nombre suffisant de marchands, l'espace situé au sud de cette parcelle le long de l'avenue Léon Gaumont en face du magasin de sport Décathlon pourrait en partie être consacré au relogement temporaire.

D'autres solutions seront potentiellement envisagées par la future équipe de maîtrise d'œuvre. La Ville de Paris étudiera donc les contraintes calendaires, financières et techniques de chaque solution. L'impact probable sur le marché aux puces actuel est d'environ 3 ans : entre 2019 et 2022.

## V. Conclusion

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de la concertation définies par l'arrêté du 04 mars 2016 ont été respectées. Celui-ci prévoyait « au moins deux réunions publiques de concertation [...] une promenade urbaine et un atelier en présence notamment des habitants », l'ouverture d'un registre papier pour « recueillir les observations des personnes concernées » et enfin, la mise à disposition de toutes les informations relatives au projet et aux rendez-vous de concertation sur les sites [paris.fr](http://paris.fr) et [mairie20.paris.fr](http://mairie20.paris.fr).

Deux réunions publiques d'information ont été organisées au début et à la fin du cycle de concertation. Elles ont rassemblé l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les élus des villes de Paris, Montreuil et Bagnolet, des techniciens de la Ville de Paris, des habitants des trois communes, des acteurs locaux et des membres de la commission du marché aux puces. Une réunion spécifique avec la commission du marché aux puces a notamment permis de recueillir le point de vue des puciers sur l'évolution du marché aux puces et de les associer à la démarche de concertation en amont des premières rencontres sur le projet urbain global. Les deux marches exploratoires et les deux ateliers en salle ont été l'occasion pour les habitants de comprendre et d'enrichir le projet de franchissement.

Au final, ce premier temps de concertation a permis de :

- partager et enrichir les grandes intentions urbaines et aboutir à un projet pour le franchissement ;
- nourrir le diagnostic qui servira de base de travail à la future équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement.

Ce bilan annexé à l'arrêté tirant le bilan de cette première phase de concertation

